



Extrait du UJFP

<https://ujfp.org/spip.php?article4200>

Communiqué du Ministère des Affaires Étrangères palestinien : condamnation des lois discriminatoires

à l-Palestine -
Date de mise en ligne : jeudi 4 juin 2015



Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Dans un communiqué du premier juin 2015, le Ministère des Affaires Étrangères palestinien condamne fermement la proposition du comité ministériel législatif israélien du gouvernement actuel de faire passer deux lois extrêmement discriminatoires ; dont la première, voit la condamnation pour jet de pierre aller de 10 ans de prison sans besoin de preuve, jusqu'à 20 ans de prison ferme, voir jusqu'à 35 ans selon d'autres dispositions de cette loi ; la deuxième, fait état de priver les prisonniers palestiniens de communiquer avec leur proches par téléphone. Bien que cet état de fait ne soit pas nouveau et a commencé en 1948, l'arsenal judiciaire discriminatoire envers les palestiniens, n'a cessé de s'étoffer depuis, pour atteindre le degré de cruauté et d'inhumanité d'aujourd'hui.

Dès lors que ces lois s'appliquent exclusivement aux palestiniens, et sans besoin d'évoquer la disproportion et l'atteinte aux droits de l'Homme, elles sont l'expression d'un racisme sans nul pareil dans le monde.

En effet, le Ministère des Affaires Étrangères considère que la possibilité même de voir de telles propositions de lois sont la conséquence directe de la droitisation du pouvoir israélien et de la main mise d'éléments d'extrême droite sur le centre de décision au sein du gouvernement. Il est plus que manifeste qu'il règne au sein de la société israélienne une culture de l'extrémisme, de colonisation et d'apartheid.

Par conséquent, le Ministère des Affaires Étrangères, à travers les représentations diplomatiques de l'État palestinien dans le monde, et à travers ses relations avec les États et organisations internationales et régionales va lancer un appel à condamner la promulgation de telles lois discriminatoires, racistes et totalitaires. Il lance par ailleurs un appel à l'ensemble de la communauté internationale à mettre fin à l'impunité d'Israël en l'obligeant à respecter les droits de l'Homme, le droit international et les conventions de Genève mais aussi en punissant tous ceux qui auront pris part activement ou passivement aux indignités commises à l'encontre du peuple palestinien.